

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023-2024

AFFICHÉ
LE 22/12/2025



REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2025

Application agréée L. boghelle.com

98_06-077-2177 655 63-2 625 1217-06A 1B 655 2

REÇU EN PREFECTURE

le 21/11/2025

Application agréée L. boghelle.com

21_06-077-2177 655 63-2 625 1217-06A 1B 655 2

SOMMAIRE

• Institution & fonctionnement	3
• Administration générale & fonctions support	13
• Attractivité & Développement économique	20
• Environnement, cadre de vie	25
• Mobilités	34
• Équipements sportifs	38
• Action sociale	42
• Culture	49

Rapport d'activité 2023-2024 de la Communauté de
Communes les Portes Briardes entre villes et forêts
43, avenue du Général de Gaulle 77 330 Ozoir-la-Ferrière
01 78 48 40 20 / lesportesbriardes.fr

Directeur de publication : Laurent Gautier
Conception & réalisation : Coralie Flolet

Document publié en application de l'article L. 5211-39 du
Code général des collectivités territoriales



INSTITUTION & FONCTIONNEMENT

/ Le territoire

/ La gouvernance

/ Les compétences et missions

/ Organisation des services

4

5

9

11

REÇU EN PREFECTURE

Le 21/11/2025

Appl. attes agréée F. Angotier.com

21_BP-077-200023125-20251118-001_061_202

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/12/2025

Appl. attes agréée F. Angotier.com

99_LIE-077-217101510-20251217-001_LB_055_202

LE TERRITOIRE



5 communes



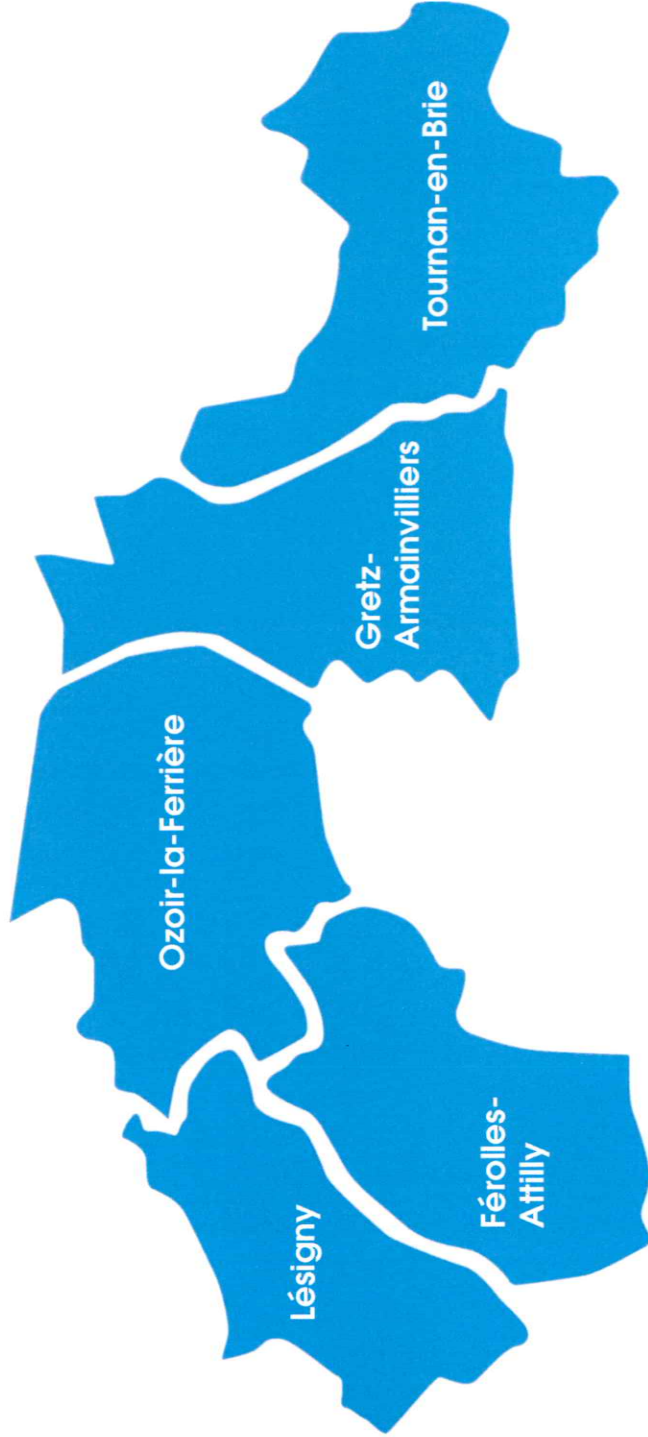
46 457 habitants*



8 zones d'activité
économique



6 745 hectares



Ozoir-la-Ferrière : 20 887 habitants*

Tournan-en-Brie : 8 443 habitants*

Gretz-Armainvilliers : 8 624 habitants*

Lésigny : 7 221 habitants*

Férolles-Atilly : 1 282 habitants*

*population 2024

LA GOUVERNANCE

LE PRÉSIDENT

Élu par le conseil communautaire pour la durée du mandat des conseillers (6 ans), il préside le conseil et le bureau. Il est le chef de l'exécutif et supervise la mise en œuvre de la politique communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

C'est l'organe délibérant de la structure intercommunale. Son rôle est d'examiner les propositions du bureau et de les rendre exécutoires par délibérations. Les différentes actions et les projets peuvent ensuite être réalisés.

LE BUREAU

Il regroupe le président et les onze vice-présidents de la Communauté de communes. Il se réunit pour examiner les propositions des commissions, pour préparer les réunions du conseil communautaire et pour définir les axes stratégiques de la structure intercommunale.

LES COMMISSIONS

Les commissions réunissent des conseillers communautaires autour de thématiques en lien avec les compétences de la Communauté de communes. Les commissions ne prennent pas de délibérations mais proposent et émettent des avis sur les points qui leur sont soumis. Elles permettent au bureau communautaire et au conseil communautaire de se prononcer en toute connaissance de cause.

Chiffres clés

1

Président

11

Vice-présidents

38

Conseillers
communautaires

LES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE (jusqu'au 25 novembre 2024)



Laurent GAUTIER
Premier vice-président
Maire de Tournan-en-Brie



Jean-Paul GARCIA ROBIN
Deuxième vice-président
Maire de Gretz-Armainvilliers



Michel PAPIN
Troisième vice-président
Maire de Lésigny



Anne-Laure FONTBONNE
Quatrième vice-présidente
Maire de Férolles-Atilly



Jean-François ONETO
Président de la
Communauté de
communes
Maire d'Ozoir-la-Ferrière



Jean-Claude DEBACKER
Cinquième vice-président



Christine FLECK
Sixième vice-président



Laurence GAIR
Septième vice-présidente



Claude MONGIN
Huitième vice-président



Benoît SCHMIT
Neuvième vice-président



Suzanne BARNET
Dixième vice-présidente



Josyane MÉLÉARD
Onzième vice-président

LES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE (à partir du 17 décembre 2024)



Christine FLECK
Première vice-présidente
Maire d'Ozoir-la-Ferrière



Jean-Paul GARCIA ROBIN
Deuxième vice-président
Maire de Gretz-Armainvilliers



Michel PAPIN
Troisième vice-président
Maire de Lésigny



Anne-Laure FONTBONNE
Quatrième vice-présidente
Maire de Férolles-Attilly



Jean-Claude DEBACKER
Cinquième vice-président



Jean-Pierre BARIANT
Sixième vice-président



Laurence GAIR
Septième vice-présidente



Claude MONGIN
Huitième vice-président



Benoît SCHMIT
Neuvième vice-président



Josyane MÉLÉARD
Dixième vice-présidente



Cyril GHOZLAND
Onzième vice-président



Laurent GAUTIER
Président de la
Communauté de
communes
Maire de Tournan-en-Brie
Conseiller départemental

LISTE DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES*

Férolles-Attilly : Madame Anne-Laure FONTBONNE, Monsieur Franck TONDEUR (suppléant).

Gretz-Armainvilliers : Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Monsieur Claude MONGIN, Madame Nathalie SPRUTTA-BOURGES, Monsieur Olivier MATHÉROT, Madame Isabelle LENOIR, Madame Yvonne BADOZ-GRIFFOND, Monsieur Dominique BENOÎT.

Lésigny : Monsieur Michel PAPIN, Monsieur Benoît SCHMIT, Madame Pascale CAPIROSSI, Madame Sophie CHABANON-DEGUELLE, Madame Dominique ROUEN, Monsieur Louis-Jean DOARÉ.

Ozoir-la-Ferrière : Madame Christine FLECK, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Patrick SALMON, Monsieur Jacques VERDIER, Monsieur Frédéric MARCOUX, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Malek BENSÂÏ, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Marie-Laure MORELLI, Madame Anne-Marie CADART.

Tournan-en-Brie : Monsieur Laurent GAUTIER, Madame Laurence GAIR, Madame Véronique COURTYTERA, Monsieur Alain GREEN, Madame Eva LONY, Monsieur Madani KHALOUA, Monsieur Hubert BAKKER.

11 COMMISSIONS

- Transition écologique, prospective financière et fiscale
 - Prospective territoriale
- Développement économique et emploi
 - Grands projets et communication
 - Administration générale
 - Équipements sportifs
 - Culture
- Transport et liaisons douces
 - Finances et comptabilité
- Nouvelles technologies et développement numérique
 - Affaires sociales

Chiffres clés

10

Conseils
communautaires
organisés

292

Actes rédigés
(136 délibérations,
149 décisions du Président,
7 arrêtés du Président)

LES COMPÉTENCES ET MISSIONS

La Communauté de communes exerce pour le compte de ses communes membres les compétences suivantes :

En matière d'aménagement de l'espace :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire

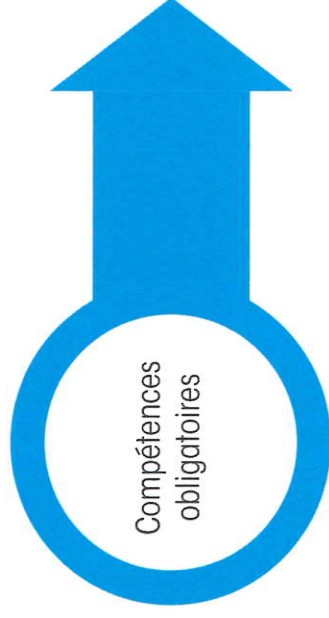
En matière de développement économique :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement





Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de demande d'énergie

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ; en matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire

Action sociale d'intérêt communautaire

Politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

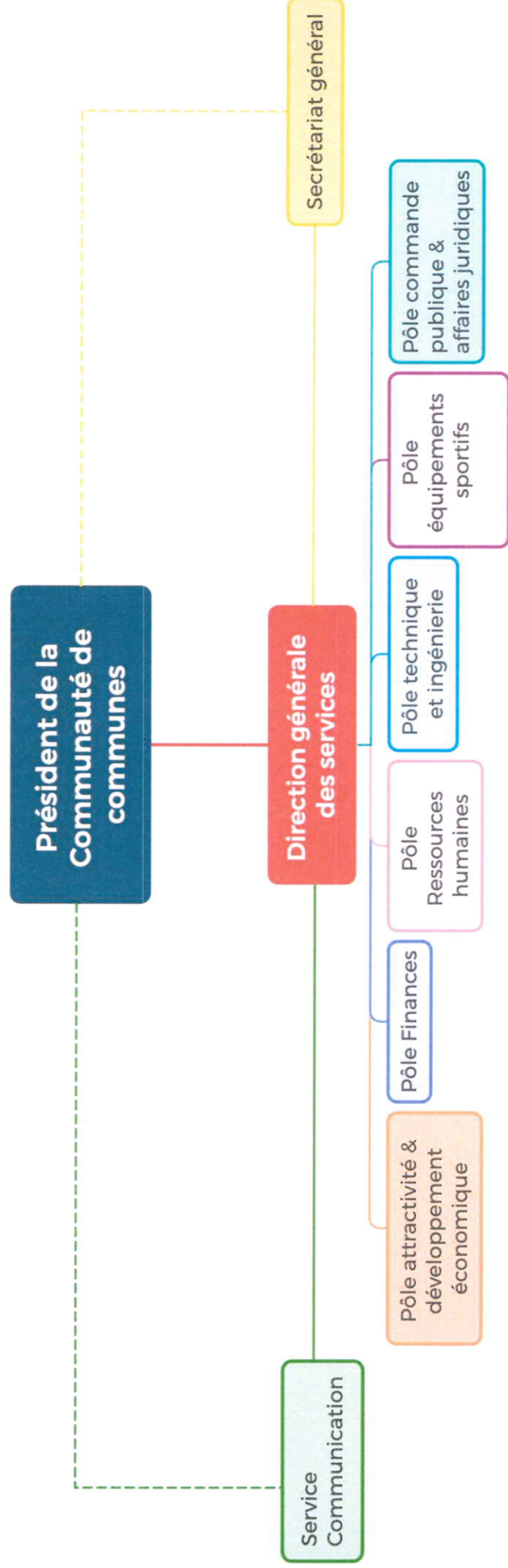
Aménagement numérique : conception, construction et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes

Transport : réalisation d'études pour la définition et la réalisation d'un ou plusieurs services de transport et de nouveaux modes de déplacement sur le territoire intercommunal, en particulier les transports en commun, dans le respect des Autorités Organisatrices du Transport

Contribution financière au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)



ORGANISATION DES SERVICES



RÉORGANISATION DES SERVICES ET AMÉNAGEMENT DES LOCAUX

En septembre 2024, à la suite de la création du pôle attractivité et développement économique et afin d'accueillir les nouveaux agents dans des bureaux individuels ou partagés, la CCPB a investi 73 430,40 € dans la rénovation de la maison des élus d'Ozoir-la-Ferrière.

Elle a également investi 31 700 € dans l'achat de matériel informatique (ordinateurs portables et équipements, imprimante...) et mobiliers de bureau.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE & FONCTIONS SUPPORT

/ Finances

/ Ressources humaines

/ Commande publique

/ Affaires juridiques

/ Communication

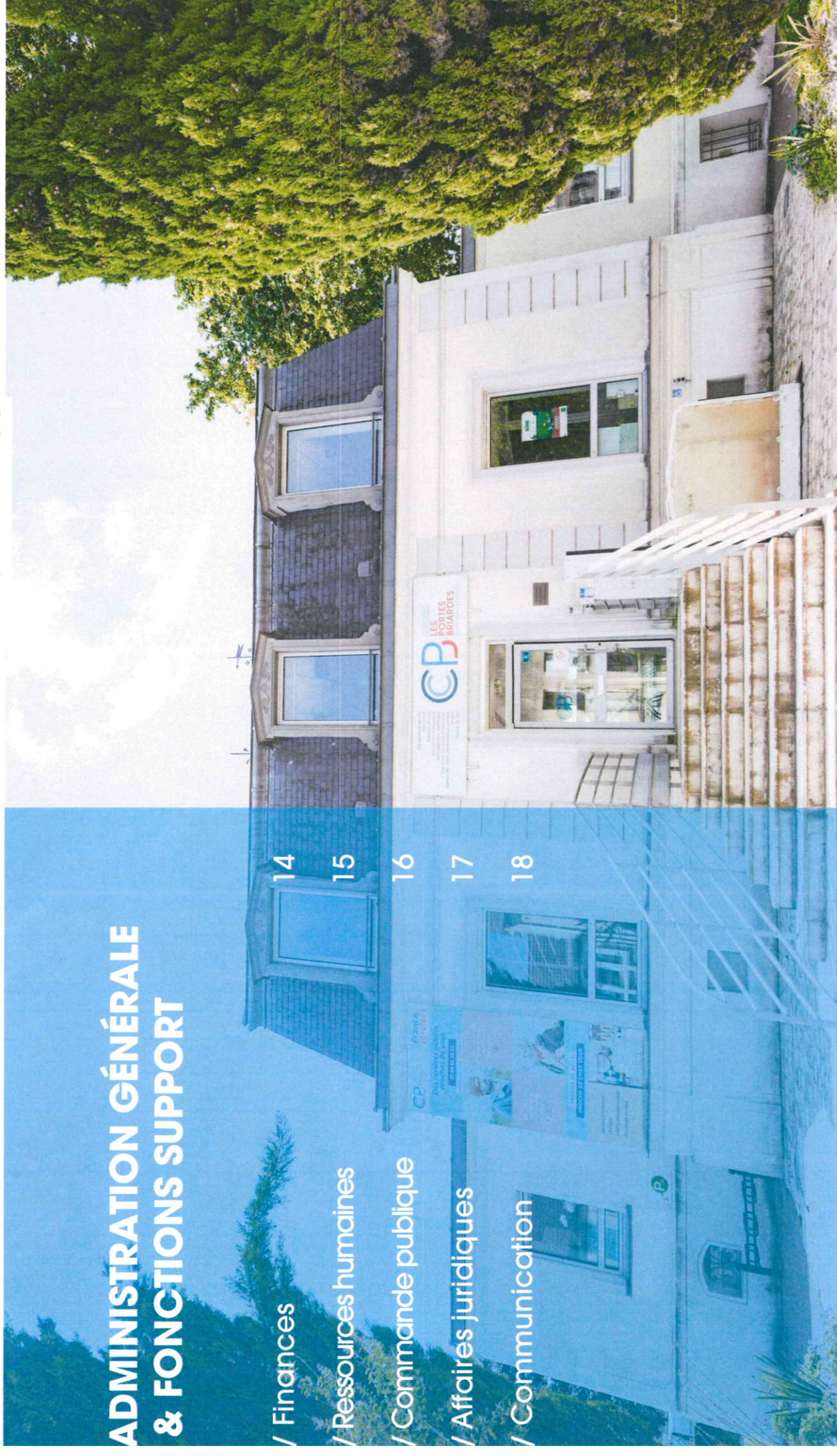
14

15

16

17

18



REÇU EN PREFECTURE

Le 21/11/2025

Applicatif: [legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr)

21_BP-077-200023125-20251110-DEL_06_1_202

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/12/2025

Applicatif: [legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr)

99_DEL-077-217703805-20251217-DEL_06_1_202

FINANCES

La direction des finances s'est constituée entre mai et octobre 2023, grâce à des créations de postes : directrice des finances, adjoint, gestionnaire budgétaire et comptable, contrôleur de gestion. Ces embauches ont permis de gérer la croissance de l'activité, relever les défis à venir, mettre en place des procédures internes et renforcer les compétences financières des services.

Principaux projets

- **Passage à la M57** : l'obligation au 1^{er} janvier 2024 a engendré l'adoption d'un RBF (règlement budgétaire et financier) et permis la création d'AP (autorisations de programme) pour gérer les projets d'investissement pluriannuels ;
- **Étude du transfert de la piscine d'Ozoir-la-Ferrière** : long travail d'analyse et de consolidation des données financières avec la ville, étude technique révélatrice de la vétusté de l'équipement. Le Conseil n'a finalement pas retenu l'intérêt communautaire ;
- **Changement de système d'information (toujours en cours)** : après la cyberattaque de décembre 2023, la CCPB a initié un projet d'autonomisation du système d'information en recourant à une infogérance externalisée. Projet à finaliser en 2025.

Perspectives 2025

- En corrélation avec la réalisation d'un inventaire complet du patrimoine physique, intégration et suivi de l'inventaire en comptabilité ;
- **Analyse financière rétrospective et prospective** pour préparer le prochain PPI et le prochain mandat.

Chiffres clés

Personnel dédié : 4 ETP (directrice des finances, adjoint, gestionnaire budgétaire et comptable, contrôleur de gestion)

RESSOURCES HUMAINES

La direction des ressources humaines gère les carrières, les rémunérations et les recrutements des agents. Elle veille au développement des compétences à travers la formation et met en place des actions de prévention et de qualité de vie au travail. Elle garantit également l'application du cadre statutaire et réglementaire.

Principaux projets

- En décembre 2023, mise en place des chèques-déjeuner d'une valeur faciale de 10 € avec une prise en charge à hauteur de 60 %. Pour les agents bénéficiaires, c'est un nouvel avantage social important qui permet d'augmenter de façon significative le pouvoir d'achat (+ 1 284 € par an pour un agent à temps plein) ;
- Janvier 2024 : Mise en place du règlement intérieur de la CCPB ;
- Janvier 2024 : Définition des autorisations spéciales d'absences ;
- Septembre 2024 : Publication des lignes directrices de gestion (LDG) : définition d'une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et fixation des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Perspectives 2025

- Mise en place de la protection sociale complémentaire pour les risques prévoyance et santé ;
- Dématérialisation de la gestion des congés ;
- Redéfinition des règles du temps de travail et annualisation du temps de travail pour certains agents de la CCPB.

Chiffres clés

27

Agents (2023)

17 / 10

Titulaires / Contractuels
(2023)

30

Agents (2024)

17 / 13

Titulaires / Contractuels
(2024)

Personnel dédié : 2 ETP

COMMANDE PUBLIQUE



2023-2024 a été une période d'activité intense pour le service de la commande publique.

Principales réalisations

Gestion de procédures, pour certaines complexes, concernant des opérations à enjeux :

- **Centre aquatique intercommunal à Tournan-en-Brie :**
 - Marché relatif à la construction du centre aquatique,
 - Marché relatif à la souscription d'assurances dommage-ouvrage et tout risque chantier pour la construction du centre aquatique,
 - Délégation de service public pour la gestion du centre aquatique ;
- Marché relatif à la **création d'un demi-échangeur sur la D1004** (ex RN4) à hauteur de Gretz-Armainvilliers ;
- Marché relatif à la réalisation de la **liaison douce O12** à Ozoir-la-Ferrière ;
- Marché relatif à la **renovation de l'éclairage public** des ZAE de Gretz-Armainvilliers et de Tournan-en-Brie.

Perspectives 2025

- **Renouvellement de marchés :**
 - Gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
 - Entretien des espaces verts et nettoyage des espaces publics.

Chiffres clés

12	11	21	0
Procédures	Marchés notifiés	Avenants	Contentieux

Personnel dédié : 2 ETP (dont 1 responsable de la commande publique recruté le 1^{er} octobre 2024).

- Mise en place de nouveaux marchés permettant de répondre à des besoins nouveaux ou une meilleure couverture des besoins :
 - Prestations de coordination SPS ;
 - Maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'opérations de travaux d'infrastructure ;
 - Etudes géotechniques, de pollution des sols et de recherche d'amiante/HAP ;
 - Impression des supports de communication.
- Mise en place des préconisations indiquées dans l'audit de la commande publique :
 - Guide de procédures ;
 - Formation des agents de la CCPB ;
 - Cartographie des dépenses et mise en place d'une nomenclature ;
 - Programmation annuelle ;
 - Mise en place d'un parapheur électronique ;
 - Réflexion autour de la mise en place d'une politique achat ;
 - Réflexion autour de la mutualisation des besoins entre la CCPB et les communes du territoire.

AFFAIRES JURIDIQUES

Les années 2023-2024 ayant été marquées par un volume d'investissement important, le service des affaires juridiques a eu une charge de travail accrue pour accompagner les services dans leurs réalisations.

Principales réalisations

- Accompagnement juridique à la passation des procédures de marchés ;
- Procédure de recours à une assurance dommage-ouvrage pour la construction du centre aquatique ;
- Suivi du référé-expertise concernant les terrains familiaux locatifs de l'aire d'accueil des gens du voyage de Tournan-en-Brie ;
- Installation du Président et des 11 vice-présidents de la Communauté de communes.

Perspectives 2025

- Cession des parcelles supportant le complexe de gymnastique intercommunal à Lésigny au profit de la CCPB ;
- Aboutissement du référé-expertise.

COMMUNICATION

Jusqu'au mois de mai 2024 et l'arrivée de la responsable communication, la CCPB ne disposait pas à proprement parler d'un service communication. La direction générale, en lien avec les services concernés, gérait la communication sur chaque sujet. Cette arrivée permet désormais de mener à bien des projets qui n'avaient pu être réalisés les années précédentes, faute de moyens humains pour les mettre en œuvre.

Principales réalisations

- Été 2024 : Déploiement d'une campagne de communication sur les zones d'activité économique afin de lutter contre les **dépôts sauvages** ;
- Été 2024 : Mise à jour de la banque d'images avec la **réalisation de 2 reportages** (dont un avec drone) sur le territoire ;
- À partir de septembre 2024 : **refonte du site Internet** ;
- Juin-nov 2024 : **organisation de plusieurs évènements : accueil d'athlètes** en stage de préparation aux JOP au complexe de gymnastique ; décoration du siège de la CC durant la campagne « **Octobre rose** » et mise en place d'un appel aux dons sur les réseaux

- sociaux en faveur de la lutte contre le cancer du sein ; organisation des **premières rencontres interentreprises** du territoire ; organisation des **Journées Portes ouvertes France services** ;
- Création de **goodies** personnalisés offerts durant les évènements organisés par la CCPB : gourde, serviette, stylo, *tote bag*, livret jeux, porte-clés...
- Reprise des parutions du **magazine intercommunal** avec la publication en octobre 2024 dans un nouveau format de 8 pages ;
- Nov 2024 : la CCPB investit le **réseau professionnel LinkedIn** sur les sujets afférents au développement économique.



Perspectives 2025

- Mise en place d’une **signalétique uniformisée** sur tout le territoire : au niveau des ZAE avec l’installation de totems d’entrée et de sortie et sur les équipements sportifs (complexe de gymnastique, dojo et futur centre aquatique) ;
- Mise en ligne du **nouveau site Internet** et poursuite de son enrichissement (textes, iconographie, infographies...);
- **Renforcement de la visibilité des actions de la CCPB**, notamment sur le transport à la demande (TàD) avec la relance d’une campagne de communication sur tout le territoire, sur le CRTE via l’organisation d’une exposition tournante sur les 5 communes de l’intercommunalité, sur le PCAET grâce à la création d’un outil de suivi en ligne intégré au site Internet de la CCPB ;
- **Développement de la notoriété du Festival Jazz & Co et organisation d’autres événements récurrents**, en commençant par la Biennale des arts martiaux, rencontre de l’art et du sport ;
- **Développement de la communication interne** : création d’un livret d’accueil destiné aux nouveaux agents et de mini-guides RH ; réalisation d’un film de présentation de la CCPB ;
- **Maintien de la présence de la CCPB sur les réseaux sociaux** ;
- Poursuite de la **publication du magazine intercommunal**, à raison de 4 numéros/an.



Focus sur...

Le développement économique, enjeu majeur du territoire.

Déploiement d’une communication adaptée aux entreprises : Réalisation d’un livret d’accueil entreprises, lancement de la lettre aux entreprises, organisation régulière de rencontres entreprises, création d’un livret de bonnes pratiques à l’attention des entreprises implantées en ZAE...

Chiffres clés 2024



Nombre de post réseaux sociaux
+ 133 % (28)* sur Facebook
+ 1500 % (32)* sur Instagram



Nombre de vues réseaux sociaux + 164,5 %* sur Facebook
+ 9 416 %* sur Instagram



Site web
12 256 visiteurs (+42%)*
33 048 pages vues (+89%)*

* vs 2023

Personnel dédié : 1 responsable communication (arrivée mai 2024)

ATTRACTIVITÉ & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- / Aménagement des ZAE 21
- / Création & reprise d'entreprises 22
- / Accompagnement vers l'emploi 23
- / Territoire d'industries 24

REÇU EN PREFECTURE

Le 21/11/2025

Application: appose1.legislativ.com

21_P8-077-200020125-20251110-DEL_001_202

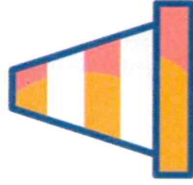
REÇU EN PREFECTURE

Le 19/12/2025

Application: appose1.legislativ.com

99_P8-077-21770505-20251217-DEL_005_2

AMÉNAGEMENT DES ZAE



Après un investissement de 1,6 million d’euros en 2022, cofinancé par Ozoir-la-Ferrière, Tournan-en-Brie et Gretz-Armainvilliers, la Communauté de communes poursuit ses efforts pour moderniser et renforcer l’attractivité de ses huit zones d’activité économique à travers un programme global de rénovation et d’aménagement.

Principales réalisations

- Août-Sept 2024 : Rénovation du parc de luminaires d’éclairage public de 5 ZAE sur Gretz-Armainvilliers et Tournan-en-Brie (Ampère, Mare Pinçon, Gustave Eiffel, Closeau, Terre Rouge). Projet subventionné par l’État dans le cadre du dispositif Fonds vert ;
- À partir de Sept 2024 : création d’un demi-échangeur sur la D 1004 à Gretz-Armainvilliers. Cet ouvrage permettra une meilleure desserte des zones d’activités Eiffel et Ampère et un trafic routier plus fluide avec une diminution des flux de poids lourds sur la zone. Outre la volonté de renforcer la sécurité des usagers des zones d’activité économique et des riverains, l’objectif est d’accroître l’attractivité et la compétitivité des zones d’activité économique en améliorant la qualité de la desserte.

Perspectives 2025

- Mise en service du demi-échangeur.

Chiffres clés

113 287 €

Coût des travaux de rénovation du parc de luminaires à la charge de la CCPB sur un total de 173 289 €

160

Points lumineux LED installés, en télégestion intelligente à haute économie d’énergie

1 613 679 €

Coût des travaux du demi-échangeur, subventionné à hauteur de 500 000 € par la Région Île-de-France

59 %

De baisse de consommation minimum attendus sur 2025

CRÉATION & REPRISE D'ENTREPRISES

La CCPB soutient la création, la reprise et la croissance des entreprises en adhérant depuis 10 ans au réseau IMVS, qui permet à tous les porteurs de projets du territoire de bénéficier d'un accompagnement et d'un financement (octroi de prêts d'honneur...).

Principales réalisations

- Renouvellement du partenariat avec le réseau IMVS :
 - 2023 : 28 porteurs de projets accueillis, 6 avis favorables après leur présentation en commission, 147 000 € de prêt d'honneurs décaissés, 26 emplois créés ou maintenus ;
 - 2024 : 24 porteurs de projets accueillis, 11 avis favorables après leur présentation en commission, 96 314 € de prêt d'honneurs décaissés, 20 emplois créés ou maintenus.

Perspectives 2025

- Nouveaux partenariats avec la CMA, la CCI et le réseau entreprendre pour renforcer la création et la reprise d'activités génératrice d'emplois locaux ;
- Communication sur les bénéfices de ces partenariats auprès des entreprises, suivi de la prospection entreprise amenée par ces nouveaux partenariats, organisation d'événements thématiques dédiés aux entreprises.

Chiffres clés

243 314 €

Prêts d'honneurs
décaissés via
IMVS

46

Emplois créés
ou maintenus

16 260 €

Subvention
versée à IMVS

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

La CCPB subventionne l'association Travail Entraide pour un accompagnement de proximité des demandeurs d'emploi (notamment les plus en difficulté) dans leurs démarches en complémentarité du service public de l'emploi. La CCPB est aussi membre de la Mission locale du Plateau de Brie qui prend le relais de France Travail concernant l'accompagnement et l'insertion socio-professionnelle ainsi que la formation des jeunes du territoire âgés de 16 à 25 ans.

Principales réalisations

- Travail Entraide :
 - 1 conseillère en insertion professionnelle en CDI temps plein et 1 chargé(e) d'accueil à temps partiel assurent des permanences dans 3 communes du territoire : Ozoir-la-Ferrière (jeudi) / Gretz-Armainvilliers (mardi) / Tournan-en-Brie (lundi, mercredi, vendredi) ;
 - Oct 2024 : Participation aux Journées Portes Ouvertes France services organisées par la CCPB.
- Mission Locale :
 - 558 jeunes accompagnés ;
 - 258 contrats signés et 75 entrées en formation.



Perspectives 2025

- Renforcer la communication sur le dispositif Travail Entraide notamment sur Ozoir-la-Ferrière et travailler sur la levée des freins à l'emploi : mobilité, garde d'enfant...

Chiffres clés

81 000 €

Subvention annuelle
versée à Travail
Entraide

78 978 €

Subvention annuelle
versée à la Mission locale

TERRITOIRE D'INDUSTRIES

Le programme Territoire d'Industries, lancé en 2018 par l'État, vise à soutenir la réindustrialisation et l'attractivité des territoires en mobilisant collectivités locales, industriels et acteurs économiques. Il est piloté par le gouvernement avec le soutien de partenaires comme la Banque des Territoires, Bpifrance, Régions de France et France Industrie, et propose des financements et un accompagnement stratégique aux territoires engagés.



Principales réalisations

- Nov 2023 : la Communauté de Communes les Portes Briardes, associée à la Communauté de communes L'Orée de la Brie et les Communautés d'agglomération Paris - Vallée de la Marne et Marne et Gondoire, ont décroché le **label Territoire d'Industries**, sous l'appellation « Marne et Brie Industries » ;
- Oct 2024 : **recrutement d'une cheffe de projet** pour piloter le dispositif. Son rôle principal est de coordonner, décliner et mettre en place les actions du plan Territoire d'Industries, en étroite collaboration avec les binômes élus-industriels chargés de sa gouvernance locale. Elle assure également l'interface et l'accompagnement des entreprises dans leur relation avec les partenaires institutionnels du programme.

Perspectives 2025

- Juin 2025 : **1^{er} événement** Marne et Brie Industries sur l'attractivité des métiers industriels « L'Industrie en action : valoriser, attirer, recruter » - 136 participants visés ;
- Mise à jour du plan d'action établi pour la labellisation : **programmation d'études**.

Chiffres clés

(Marne et Brie industries)

747

Établissements
industriels

15 898

Emplois
industriels

4

Intercommunalités
partenaires

41

Communes

ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE

/ Plan climat air énergie territorial 26

/ Contrat pour la réussite de la transition
écologique 27

/ Service unique de la rénovation
énergétique 28

/ Gestion des déchets 29

/ Gestion des milieux aquatiques et
prévention des inondations (GEMAPI) 30

/ Étude du transfert des compétences
Eau et assainissement 32

/ Aménagement numérique 33

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) désigne un programme d'actions qui vise à adapter le territoire aux changements climatiques. Instauré par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) du 17 août 2015, il est défini par le décret n° 216-849 du 28 juin 2016, lui-même précisé par l'arrêté du 4 août 2016. Ce document est réalisé uniquement au niveau intercommunal par les EPCI de plus de 20 000 habitants.

Principales réalisations

- Fév-mai 2023 : **validations réglementaires** du Préfet de région, du Conseil régional et de l'Autorité environnementale du Plan proposé le 15 décembre 2022 ;
- Juil-août 2023 : **entretien avec les communes** en vue du mémoire en réponse ;
- Sept-nov 2023 : **rédaction du mémoire en réponse** à l'avis de l'Autorité environnementale ;
- 16 janv 2024 : **validation** du mémoire en réponse en comité de pilotage ;
- 29 janv - 27 fév 2024 : **consultation publique** ;
- 25 juin 2024 : **adoption** du PCAET 2022-2028 en conseil communautaire ;
- Depuis le 25 juin 2024 : **mise en œuvre** du PCAET et suivi des actions.

Perspectives 2025

- **Poursuite** de la mise en œuvre du PCAET ;
- Mise en place d'un outil de suivi des actions intégré au site Internet de la CCPB.



Chiffres clés

172 Env 4 M€

Réalisations
recensées

Investis par la
CCPB et les
communes

Personnel dédié : 1 agent en
charge du projet

CONTRAT POUR LA RÉUSSITE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Signé le 3 janvier 2022, le Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE) marque l'engagement collectif des communes du territoire pour un développement plus durable. Piloté par l'État et les intercommunalités, ce dispositif vise à coordonner les actions locales autour de trois grands objectifs : transition écologique, développement économique et cohésion territoriale. Articulé autour de quatre axes stratégiques, il favorise une approche intégrée et collaborative pour accompagner les mutations du territoire.

Principales réalisations

- 3 avril 2023 : signature du 1^{er} avenant au contrat lors du premier comité de pilotage ;
- 18 janvier 2024 : signature du 2^e avenant au contrat lors du deuxième comité de pilotage ;
- Le CRTE a permis d'initier 19 nouvelles actions en 2023 et 13 en 2024.

Perspectives 2025

- Poursuivre les actions en cours et initier les 13 nouvelles actions inscrites pour 2025 ;
- Début 2025 : Organiser le comité de pilotage n°3 ;
- Juin : Organiser le comité technique ;
- Juin-Oct : Préparer les fiches actions pour l'avenant n°4, mettre à jour la maquette et la convention financière ;
- Fin 2025 : **Présentation au conseil communautaire** des fiches actions à intégrer au CRTE ; valider l'avenant, la convention financière et la maquette.

Chiffres clés

9 169 197 €

Coût des actions en 2023

16 328 965 €

Coût des actions en 2024

Personnel dédié : 1 ETP



SERVICE UNIQUE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



Le service unique de la rénovation énergétique (SURE) accompagne gratuitement les particuliers, les professionnels et les collectivités dans leurs projets de rénovation énergétique (conseils, formulation du besoin, aide au montage financier, diagnostic, suivi des travaux, etc.). Un conseiller est mis à disposition par l'association Seine-et-Marne Environnement et réalise des permanences dans les locaux de l'intercommunalité afin de recevoir le public. Ce service est co-financé par l'intercommunalité et le département de Seine-et-Marne.

Principales réalisations

- Présence du SURE au siège de la CCPB 2,5 jours/semaine auprès de différents publics (ménages en logement individuel ou en copropriété, syndicats de copropriété, collectivités...);
- Organisation d'animations locales (Rénos-ÛRE, Fresque de la Rénovation...);
- Mise en place d'une plateforme de réservation en ligne (RESERVIO);
- 3 communications RS sur des sujets liés au SURE : économies d'énergie, informations démarches, attention aux arnaques à la rénovation.

Perspectives 2025

- Poursuite et déploiement des actions : augmenter le nombre de RDV, réalisation d'animations, de vidéos ludiques, mise en place d'une balade thermique dans les communes, participation au Salon de l'habitat, création d'un formulaire d'auto-évaluation.

Chiffres clés

131

Ménages accompagnés en 2023

249

Ménages accompagnés en 2024

Budget : 50 000 € financés par la CCPB dont
50 % remboursés par l'ANAH sous forme de
subvention
Personnel dédié : 0,5 ETP (2,5 jours de présence
/ semaine)

GESTION DES DÉCHETS

La CCPB a délégué au Syndicat Intercommunal pour l'enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères (SIETOM) : la collecte en apport volontaire des déchets recyclables, le traitement des ordures ménagères et assimilées, la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés, le traitement des encombrants ménagers ainsi que le traitement des déchets recyclables.

En 2023, les habitants de la CCPB représentent 29,50 % de la population dépendante du SIETOM, soit 18 632 foyers.

Principales réalisations

- Fourniture de nouveaux bacs d'ordures ménagères normés facilitant la collecte ;
- Dotation des habitats individuels et collectifs en composteurs ;
- Sessions de formations et d'initiations au jardinage au naturel.

Perspectives 2025

- Poursuite des actions.



Chiffres clés*

39	Communes adhérentes	2	Déchetteries sur le territoire
50 643	Tonnes collectées (emballages, ordures ménagères, verres,...)	157 666	Habitants
		63 211	Foyers

*Source : rapport d'activités SIETOM 2023

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)



En 2020, la CCPB, qui est compétente en la matière depuis 2018, a délégué au SyAGE de l'Yerres (Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres), l'exercice de cette compétence en lieu et place des anciens syndicats de rivières qui existaient sur le territoire, ainsi que la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion d'eaux). Trois cours d'eau, affluents de l'Yerres, sont présents sur le territoire. Il s'agit de la Ménagerie qui traverse Ozoir-la-Ferrière, Lésigny et Férolles-Attilly ; du Réveillon qui traverse Gretz-Armainvilliers, Lésigny, Férolles-Attilly et de la Marsange qui traverse Gretz-Armainvilliers et Tournan-en-Brie.

Principales réalisations

- En matière du Programme d'Actions de Prévention des inondations (PAPI) 2018-2024 :
 - Les travaux de la zone d'expansion des crues (ZEC) en forêt d'Armainvilliers à Ozoir-la-Ferrière sont en cours depuis septembre 2024 avec une fin des travaux programmée pour fin d'été 2025. Cette ZEC a pour vocation de réduire de 30 % les dommages d'une crue fréquente (occurrence 10-30 ans). Il s'agit de l'une des 27 actions inscrites dans le PAPI (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations de Yerres) pour la période 2018-2023 ;
 - **Diagnostics de vulnérabilité du bâti au risque inondation** : Projet de 4 ans (2024-2028) lancé en mars - avril 2024. La phase 1 concerne la commune d'Ozoir-la-Ferrière, au niveau du quartier de la Gare et toute la zone le long du Ru de la Ménagerie. La phase 3 concerne Lésigny ;

- o En 2024, des projets de réaménagement de cours d'eau sur le Réveillon et la Ménagerie (Férolles-Attilly et Lésigny) ont eu lieu pour réaliser des suppressions d'ouvrages faisant obstacle à l'écoulement et permettant un retour de la continuité écologique et de la forme naturelle du cours d'eau. Certains projets ont été réalisés et pour d'autres, ce sont les études techniques qui ont été réalisées.

■ Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque :

- o Une étude sur la Marsange par rapport aux zones inondables (4 854 € d'étude et 1 728 € de relevés topographiques) est en cours avec, pour 2023, la collecte de données et pour 2024, le travail sur le modèle hydraulique avec une communication des résultats de l'étude fin 2024 - début 2025 ;
- o Amélioration du Système d'alerte crue : En 2023, mise en place de 3 sondes de mesure du niveau d'eau et 3 mires limnimétriques (investissement de 59 804 € en 2023) sur Lésigny et Ozoir-la-Ferrière. Fin 1^{er} semestre 2024, mise en place du système alerte crue, le SyAGE a pris contact avec les communes concernées avant la fin du 1^{er} trimestre 2024 lors de la mise en place du système.

Perspectives 2025

- Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres : Le SyAGE, par la CLE (Commission Locale de l'Eau), est chargé de mettre en œuvre le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yerres. Ce document de planification est une déclinaison locale du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Seine Normandie. Depuis 2019, ce document est mis en révision. Au 1^{er} trimestre 2024, la CLE approuvait les documents du nouveau SAGE pour une adoption et mise en œuvre prévue au 1^{er} trimestre 2025.

Chiffres clés

377 474 €

Montant 2023 de la contribution de la CCPB au SYAGE (soit 7.40 € / habitant)

378 073 €

Montant 2024 de la contribution de la CCPB au SYAGE (soit 7.40 € / habitant) pris en charge intégralement par la CCPB

Personnel dédié : 1 agent en charge de la GEMAPI en lien avec le SyAGE

ÉTUDE DU TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Dans le cadre des lois NOTRe du 7 août 2015 et Ferrand-Fesneau du 3 août 2018, le transfert des compétences « Eau » et « Assainissement » des communes vers les communautés de communes doit être réalisé avant le 1^{er} janvier 2026. Une étude de réalisation du transfert des compétences « Eau » et « Assainissement » est en cours depuis janvier 2024. Ce transfert vise à améliorer la gestion des services d'eau et d'assainissement en France, à favoriser une gestion plus efficace et équitable entre les communes et à permettre une meilleure adaptation aux défis environnementaux et techniques.

Principales réalisations 2024

- En 2024, la CCPB a réalisé les **étapes 1 et 2 de l'étude de transfert des compétences**. Ces étapes consistent tout d'abord en un état des lieux général (technique, humain, financier, administratif et juridique) et en la définition du service cible correspondant à la vision du futur service d'eau et assainissement de la Communauté de communes.

Perspectives 2025

- Réaliser la **phase 3** qui correspond au **projet d'organisation et de dimensionnement du futur service communautaire d'eau potable**. Sous réserve du maintien du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement, la **phase 4**, qui correspond à la **mise en place de ce futur service**, sera réalisée en 2025 pour que le transfert soit effectif au 1^{er} janvier 2026.

Chiffres clés

Personnel dédié : 1 agent
en charge de la gestion de
l'étude

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Dans un monde de plus en plus connecté, l'aménagement numérique joue un rôle essentiel dans le développement de nos territoires. Consciente de cette importance, la Communauté de communes s'est engagée dès 2016 avec Seine-et-Marne Numérique dans un vaste projet de déploiement de la fibre optique pour offrir une connexion Internet haut débit à tous les foyers et entreprises de notre territoire.

Principales réalisations

- 99 % du territoire de la Communauté de communes raccordé à la fibre ;
- Mise en place d'un centre d'assistance téléphonique dédié au réseau de fibre optique. Les conseillers téléphoniques sont disponibles pour enregistrer les demandes relatives à : l'éligibilité à la fibre, le raccordement des abonnés, les demandes d'information à la suite d'une panne de service (le fournisseur du service restant l'interlocuteur principal des abonnés), les dommages sur le réseau, les adductions des logements neufs.

Perspectives 2025

- 1 % restant à déployer



Chiffres clés

48
Sites isolés restant
à raccorder en
2025

1 230 024 €
Investissement de la
CCPB

11 604
Prises raccordées

MOBILITÉS

/ Liaisons douces

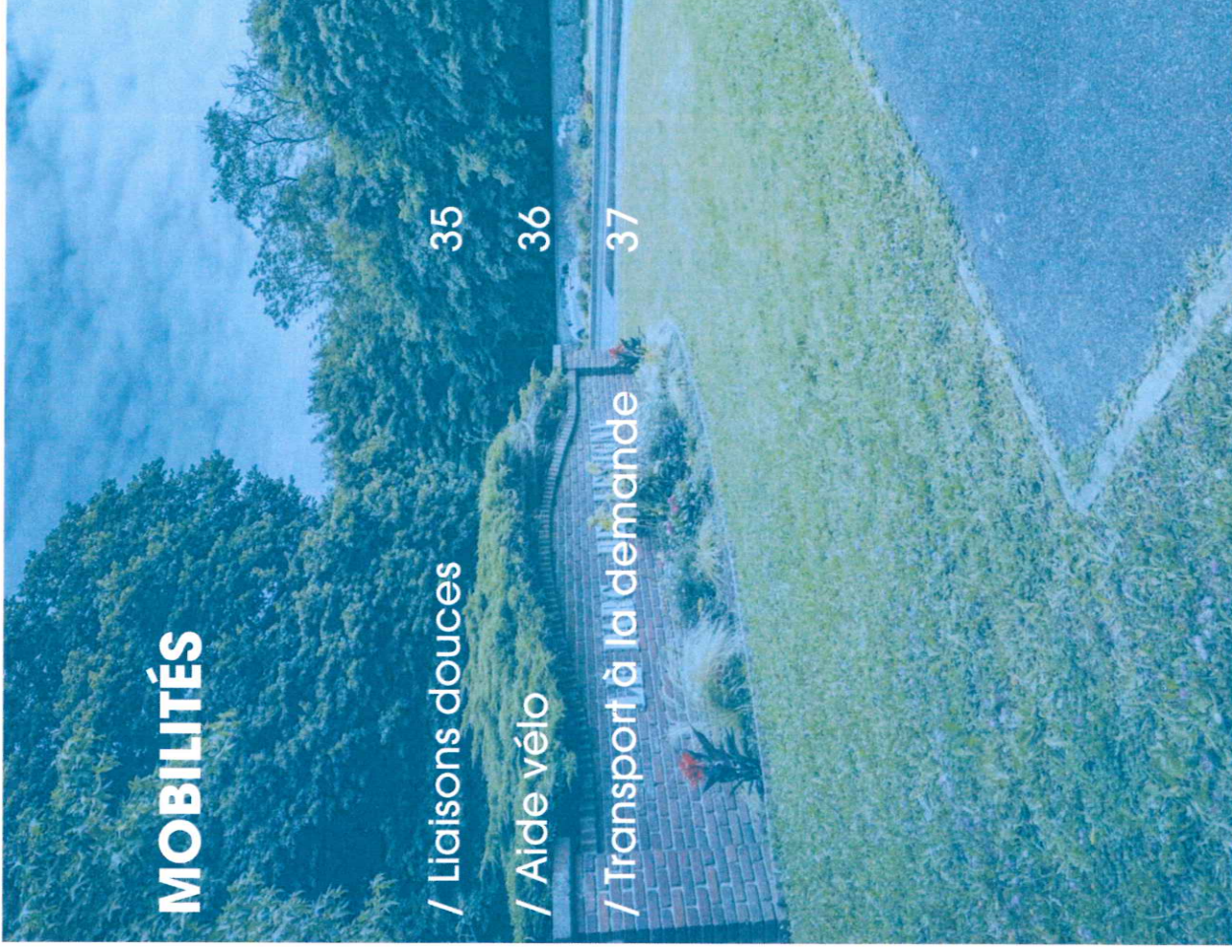
35

/ Aide vélo

36

/ Transport à la demande

37



REÇU EN PREFECTURE

le 21/11/2025

Applie atout agglom E. longpiau.com

21_99-077-2 00023126-20251116-DEL_061_202



REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2025

Applie atout agglom E. longpiau.com

99_06-077-2 17763863-2 0251217-17-16_868_2

LIAISONS DOUCES

Dans le cadre d'un 1^{er} schéma directeur cyclable intercommunal (SDCI), la CCPB a défini en 2020 un programme de réalisation de 13,5 kilomètres de liaisons douces sur l'ensemble de son territoire. L'objectif est de relier entre elles les communes du territoire et permettre une continuité cyclable avec le réseau de liaisons douces communal et départemental.

Principales réalisations

- 2023 : Étude de faisabilité du VIF ;
- 2023 : Mise en sécurité du cheminement RD32 à Gretz-Armainvilliers avec la création d'un chemin piétonnier ;
- 2024 : Lancement de la 2^e phase du schéma cyclable intercommunal ;
- 2024 : Études de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation d'une **liaison douce sur la commune d'Ozoir-la-Ferrière** (1,6 km) permettant d'assurer la continuité cyclable avec les communes de Lésigny et de Férolles-Atilly vers celle de Roissy-en-Brie ;
- Été-automne 2024 : Réalisation de la **liaison douce O12 : phase 1 (Ozoir-la-Ferrière)**.

Perspectives 2025

- Réalisation de la **liaison douce O12 : phase 2 (Ozoir-la-Ferrière > Roissy-en-Brie)** ;
- **Déploiement du VIF**. Début des travaux sur la commune de Lésigny ;
- Validation du schéma directeur cyclable intercommunal n°2 ;
- Rénovation du revêtement de la **liaison douce Lésigny - École des Clos - Ozoir-la-Ferrière** ;
- **Réfection de la route de Férolles** et création d'une liaison douce.



AIDE VÉLO

Pour encourager l'usage du vélo, durant tout 2024, la Communauté de communes a proposé un dispositif d'aide à l'achat de vélos. Cette subvention concernait les vélos mécaniques, à assistance électrique, ainsi que les vélos cargos et pliants, répondant ainsi aux besoins des familles et des actifs. Cette aide était destinée à tous les habitants du territoire, sans condition de revenus et cumulable avec l'aide proposée par la Région : 80 € pour les vélos classiques mécaniques et 150 € pour les vélos électriques et cargo, pliant, adapté, avec ou sans assistance électrique. L'aide était valable pour tout achat réalisé en 2024 sur présentation de la facture, dans la limite de 550 dossiers.



Principales réalisations 2024

- Du 20 janvier au 31 décembre 2024 : 256 dossiers reçus ;
au total, dont 226 éligibles au versement de la subvention.

Perspectives 2025

- Renouvellement et extension du dispositif : pour les 18-25 ans, l'aide passera à 200 € sur les vélos électriques et 120 € pour les vélos classiques.

Chiffres clés

84
Vélos
mécaniques
subventionnés

142
Vélos
électriques
subventionnés

28 020 €
Montant total
des subventions
versées

TRANSPORT À LA DEMANDE

Mis en service en 2020, le Transport à la demande (TAD) offre une solution de mobilité adaptée aux besoins des habitants des zones rurales et périurbaines. Conçu en complément des lignes de bus régulières, il améliore la desserte du territoire avec plus de flexibilité et une fréquence renforcée. Le TAD facilite notamment l'accès aux zones d'activité économique et à l'hôpital Forcilles à Férolles-Attily, contribuant ainsi au développement de l'emploi local et à une meilleure accessibilité des services essentiels. Ce service fonctionne uniquement sur réservation et applique la même tarification qu'un bus classique, offrant ainsi une alternative pratique et abordable pour tous.

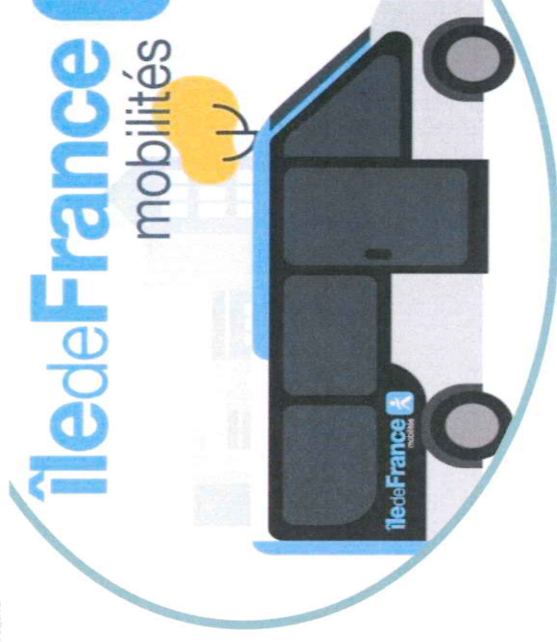
Trois lignes sont concernées par ce service sur le territoire de l'intercommunalité :

- 07 (Tournan-en-Brie) : la ligne dessert notamment le collège Vernay, la gare RER E et Transilien, la clinique et les ZAE Eiffel et Terre Rouge ;
- 11 (Gretz-Armainvilliers <> Tournan-en-Brie) : à Gretz-Armainvilliers, la ligne dessert notamment le centre-ville, le collège Hutinel, la ZAE Ampère et la gare RER E et Transilien. À Tournan-en-Brie, la ligne dessert notamment le lycée Clément Ader et la gare RER E et Transilien ;
- 200 (Férolles-Attily <> Lésigny <> Ozoir-la-Ferrière) : la ligne dessert notamment la gare RER E et Transilien d'Ozoir-la-Ferrière, la mairie d'Ozoir-la-Ferrière et l'hôpital Forcilles.

Chiffres clés

3 151
Usagers en
2023

3 428
Usagers en
2024



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

/ Dojo intercommunal

de la Brèche aux loups

/ Complexe de gymnastique

intercommunal Émilie Le Pennec

/ Centre aquatique intercommunal

39

40

41

DOJO INTERCOMMUNAL DE LA BRÈCHE AUX LOUPS



Ouvert aux associations et aux scolaires en mars 2020, le dojo est le 1^{er} équipement du maillage territorial en infrastructures sportives souhaité par les élus dans le projet de territoire 2021-2030.

Principales réalisations

- **Seconde saison complète réalisée**, les années précédentes ayant été impactées par la COVID-19, ce qui n'a pu permettre l'exploitation du site à plein régime ;
- Cette saison 2023-24 a vu également la **reprise en gestion directe et complète de l'équipement** par la CCPB : auparavant la gestion était partiellement déléguée à la commune d'Ozoir-la-Ferrière, faute d'agents d'exploitation en effectifs suffisants.

Perspectives 2025

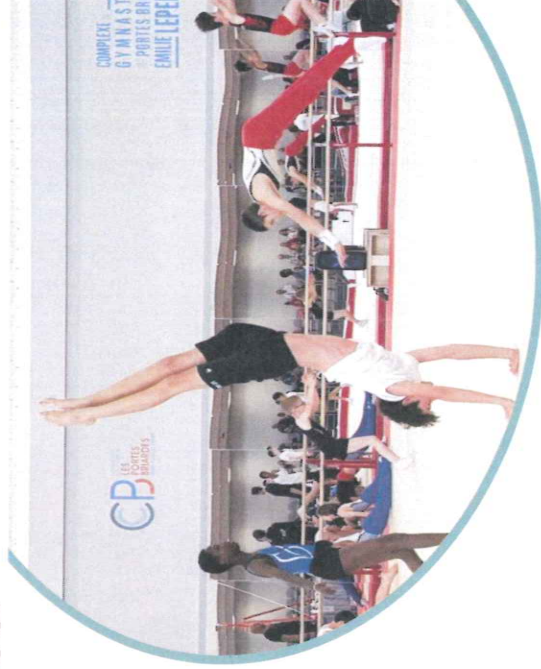
- Finaliser l'aménagement intérieur ;
- Développer la notoriété de l'équipement ;
- Accueillir des événements d'envergure régionale et nationale ;
- Organiser des événements visant à valoriser le territoire, l'équipement et les associations qui le font vivre.

Chiffres clés

7	3 239	31 303	22
Associations résidentes + 3 établissements scolaires	Heures d'utilisation cumulée	Entrées, dont 3 922 pour les scolaires	Évènements sportifs

Personnel dédié : 3 ETP agents d'exploitation en moyenne

COMPLEXE DE GYMNASTIQUE INTERCOMMUNAL ÉMILIE LE PENNEC



Construction débutée en 2020, freinée par la COVID par la suite, l'accès aux associations et aux scolaires a été possible à partir de novembre 2022.

Principales réalisations

- Pour sa première saison complète d'exploitation, le complexe de gymnastique a répondu à l'engouement attendu aussi bien en termes de fréquentation qu'en termes d'événements sportifs : pas moins de 4 compétitions du niveau départemental au niveau régional accueillies ;
- Point d'orgue en juin et juillet 2024 avec l'accueil de 2 athlètes olympiques en stages de préparation aux JOP ;
- L'organisation de la revue nationale des effectifs de la fédération française de gymnastique en décembre 2024 a confirmé la haute qualité et le haut potentiel de l'équipement.

Perspectives 2025

- Finaliser l'aménagement intérieur ;
- Développer et asseoir la notoriété de l'équipement.

Construction de gymnastique a répondu à l'engouement attendu aussi bien en termes de fréquentation qu'en termes d'événements sportifs : pas moins de 4 compétitions du niveau départemental au niveau régional accueillies ;

Chiffres clés

3	3 811	20 310	4
Associations résidentes + 1 établissement scolaire	Heures d'utilisation cumulée	Entrées, dont 3 171 pour les scolaires	Événements sportifs (niveau départemental à national)

Personnel dédié : 2 ETP agents d'exploitation en moyenne

CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL



Les études ont débuté en avril 2021 avec la phase esquisse du projet, tout comme le processus de candidature pour la gestion déléguée de l'équipement. Ouverture prévue début 2026. Le centre aquatique utilisera principalement la géothermie, de l'électricité sera produite par 200 m² de panneaux photovoltaïques et l'eau des pédiluves sera réutilisée pour les toilettes et l'arrosage extérieur après avoir été déchlorée.

Principales réalisations 2024

- Juin 2024 : Démarrage des travaux ;
- Sept 2024 : Attribution de la **délégation de service public** pour l'exploitation du futur du centre aquatique.

Perspectives 2025

- Poursuite des travaux ;
- Arrivée progressive du **délégataire** ;
- Préparation de la mise en exploitation pour le début de l'année 2026.

Chiffres clés

13,5 M€ TTC

Coût total
prévisionnel du projet

1,95 M€

Montant des
subventions obtenues



ACTION SOCIALE

/ France services

France
services

/ Mutuelle intercommunale
proches de vous

01 64 43 35 22
www.mutualiteproches.com

/ Accueil des gens du voyage

/ Convention territoriale globale

/ Contrat Local de Santé

/ Octobre rose

43

44

45

46

47

48

REÇU EN PREFECTURE
le 21/11/2025

Appliquez votre signature à legifrance.com

21_DRP-v77-200020125-20251110-DEL_061_202

REÇU EN PREFECTURE
le 19/12/2025

Appliquez votre signature à legifrance.com

99_DRP-v77-217703800-20251217-DEL1B_846_2

FRANCE SERVICES

Labellisés le 17 novembre 2022, les quatre espaces France services de la Communauté de communes, situés à Ozoir-la-Ferrière, Lésigny, Tournan-en-Brie et Gretz-Armainvilliers, ont ouvert le 5 décembre 2022.

Accessibles à tous, ils facilitent l'accès aux services publics et accompagnent les habitants dans leurs démarches administratives et numériques. Mis en place pour rapprocher l'administration des citoyens, le dispositif France services garantit un service de proximité et un soutien personnalisé pour l'ensemble des usagers.

Principales réalisations

- Oct 2023 : recrutement d'une deuxième conseillère France services
- Janv 2024 : Élargissement du panel des démarches administratives proposées au sein des espaces France services avec l'arrivée de **3 nouveaux opérateurs** : chèque énergie, Anah (France Rénov') et Point Justice avec le ministère de la Justice.

Perspectives 2025

- Ouverture d'une **5^e Maison France Services** à Férolles-Attilly ;
- Arrivée prévue de **4 nouveaux opérateurs** : URSSAF, AGIRC-ARRCO (retraites complémentaires), IRCANTEC et CNRACL (retraites du secteur public).



Chiffres clés

5	Lieux de permanence
949	Visites (2023)
1 491	Visites (2024)

Personnel dédié : 2 ETP temps plein



MUTUELLE INTERCOMMUNALE

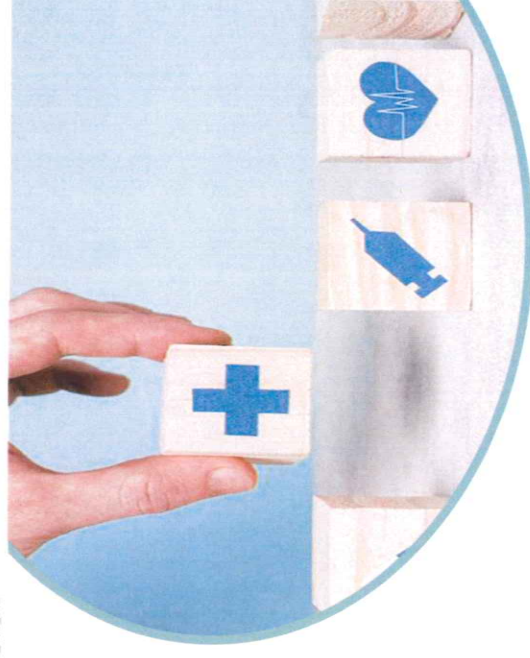
Depuis fin 2021, face au constat que certains habitants du territoire renonçaient à souscrire une mutuelle pour des raisons financières, la Communauté de communes a initié un partenariat avec la complémentaire santé Mutualia Alliance Santé afin de proposer à tous les habitants ainsi qu'aux personnes travaillant sur le territoire une couverture santé accessible et de qualité.

Principales réalisations

- Mutualia propose une offre de complémentaire santé et de prévoyance ouverte à tous, **sans condition d'âge ni de ressources**. Elle se décline en **4 niveaux de garanties** adaptés aux besoins de chacun. L'adhésion est simple, sans **questionnaire médical**, avec des **tarifs négociés** et un **accompagnement de proximité**.
- Tout au long de l'année, Mutualia accompagne les habitants grâce à des **permanences en présentiel**, des **déplacements à domicile**, ainsi qu'un suivi par téléphone et par mail.

Perspectives 2025

- Renouvellement de la convention jusqu'en 2027.



Chiffres clés

117
Nombre de
personnes
renseignées en
2024

234
Habitants
couverts par
Mutualia en
2024

222
Habitants
couverts par
Mutualia en 2023

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Depuis janvier 2021, la CCPB répond aux objectifs du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2020-2026 et à la problématique de sédentarisation identifiée sur le territoire en gérant : une aire d'accueil intercommunale de 10 emplacements sur la commune de Lésigny (mise en service en novembre 2011), une aire d'accueil intercommunale de 13 emplacements et un terrain familial de 9 emplacements sur la commune de Tournan-en-Brie (mis en service en janvier 2021). Depuis le 7 août 2021, la Communauté de communes a confié le marché concernant la gestion et l'entretien des aires d'accueil intercommunales et du terrain familial intercommunal à un prestataire de services, DM SERVICES.

Principales réalisations

- Rattrapage du retard d'investissements sur l'aire de Lésigny (**installation de candélabres et mise aux normes électriques ; amélioration de la partie sanitaire**) ;
- Introduction d'un **référé expertise** (procédure judiciaire visant à désigner un expert pour constater et évaluer les désordres affectant les modules) ;
- **Aménagements tarifaires** en direction des locataires (hausse des coûts de l'énergie et in confort habitations) ;
- **Réalisation des livrets d'accueil** scolaires et médiation ;
- Mise en place d'une **commission de suivi**.

Perspectives 2025

- Mise en place d'un nouveau marché de gestion des aires ;
- **Adhésion au GIP 77** ;
- Reprise des dalles sur le terrain familial de Tournan-en-Brie et attente d'une décision judiciaire pour entamer les **autres interventions correctives** sur les modules de Tournan-en-Brie.

Chiffres clés

< 115

Personnes
locataires ou
occupantes

2

Communes

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La Communauté de communes, en partenariat avec les communes membres et la Caisse d'Allocations Familiales, a élaboré une Convention Territoriale Globale (CTG), en matière de petite enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation sociale, politique de la ville et handicap. Approuvée et signée le 16 décembre 2021, la CTG engage de 2021 à 2025 la Communauté de communes, les cinq communes du territoire, les syndicats intercommunaux Petite Enfance et la CAF de Seine-et-Marne.

Principales réalisations

- 2023 : Mise en place d'actions favorisant la **dynamique de coopération entre communes** :
 - Sur le « bien vieillir », le 22 mai, organisation d'« Olympiades » et d'un Bal Swing ;
 - Identification des pistes de coopération sur la thématique Petite enfance (groupe d'analyse des pratiques de directeurs), candidature commune au forum des financeurs départementaux...
- Réunion de la « Commission affaires sociales » de la CCPB pour **piloter les actions à réaliser** dans le cadre de la CTG.

Perspectives 2025

- Travail de mutualisation autour de la **lutte contre les violences intra-familiales** (communication concertée, partage d'ateliers...) ;
- L'évaluation du travail conduit a fait apparaître le besoin de resserrer le plan d'actions autour d'un **réel projet social de territoire**.



Chiffres clés

12 000 €

Subvention
annuelle de la
CAF pour la
coordination
de la CTG

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Les contrats locaux de santé (CLS) sont des outils pour animer une démarche de promotion locale de santé en mettant en lien les collectivités, les administrés, les associations, et les professionnels de santé. Ils sont coordonnés localement par un agent dédié des collectivités et construits autour d'une « programmation d'actions ». En 2023, seules 8 communes ou intercommunalités disposaient d'un CLS sur le département de Seine-et-Marne.

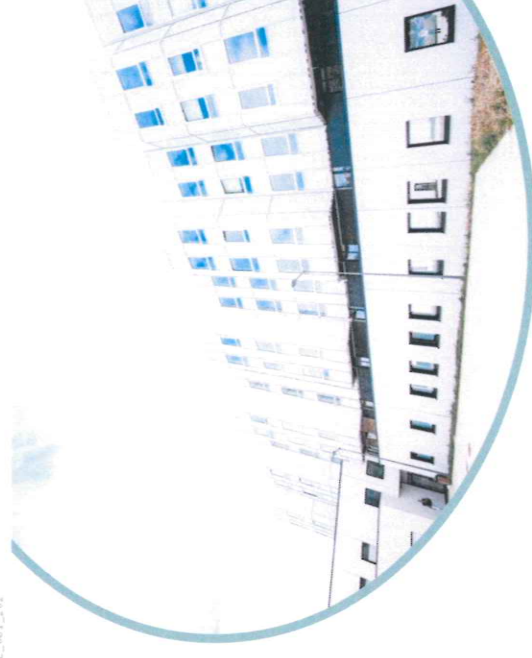
Sous l'égide du SMEP (Syndicat Mixte d'études et de programmation), la Communauté de communes, en partenariat avec la Communauté de communes de l'Orée de la Brie (CCOB) s'est lancée dans cette réflexion face au constat du nécessaire dépassement des frontières intercommunales en matière de problématiques territoriales de santé (désertification médicale...).

Principales réalisations

- Conduite du **diagnostic territorial** à l'échelle de la CCPB et de la CCOB en associant les acteurs clés de la santé (équipements structurants, CPTS pour les médecins libéraux, diffusion de questionnaires aux habitants...).
- Fév 24 : Validation des **4 axes d'action prioritaires** : démographie médicale et attractivité du territoire ; accessibilité aux soins ; prévention et promotion de la santé ; vieillissement, perte d'autonomie et aidants.

Perspectives 2025

- Signature du Contrat avec l'ARS ;
- **Recrutement d'une chargée de mission** à mi-temps sur chaque intercommunalité pour définir et conduire les actions prioritaires adaptées à l'échelle du territoire.



OCTOBRE ROSE

En 2024, dans le cadre de la campagne annuelle Octobre rose, la Communauté de communes choisit de s'engager aux côtés des communes du territoire via la mise en place d'une initiative spéciale permettant à la fois de soutenir la lutte contre le cancer du sein et les cancers en général, et de valoriser les actions des communes.

Principales réalisations 2024

- Installation d'un ruban rose géant sur la façade du siège, d'une décoration florale ainsi que d'un panneau regroupant l'ensemble des actions prévues par les communes et l'hôpital Forcilles dans le cadre d'Octobre rose, ceci afin d'aider à leur rayonnement intercommunal ;
- Lancement d'une **campagne réseaux sociaux** : sur tout le mois d'octobre, les habitants de l'intercommunalité sont invités à se prendre en photo puis à publier le cliché sur Instagram ou Facebook avec le hashtag #ccpbenrose. Pour chaque cliché posté avec le hashtag, la CCPB s'engage à abonder une cagnotte destinée à la Fondation Cognacq-Jay, dont dépend l'institut de sénologie de l'hôpital Forcilles, et dont la mission est de dépister, diagnostiquer et accompagner les femmes atteintes de pathologies mammaires, avec une prise en charge humaine, innovante et pluridisciplinaire.

Perspectives 2025

- Renouvellement de l'opération sous un format à définir.

Chiffres clés

404

Posts contenant le
#ccpbenrose

5 000 €

Récoltés en faveur de
l'institut de sénologie de
l'hôpital Forcilles
(Fondation Cognacq-Jay)



PROGRAMME ET INFOS SUR LESPORTESBRIARDES.FR

CULTURE

/ Festival Jazz & Co

50



REÇU EN PREFECTURE

le 21/11/2025

<http://www.legifrance.gouv.fr>

21_09-077-200023125-20251110-DEL_061_202

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2025

<http://www.legifrance.gouv.fr>

99_06-077-217763805-20251217-DEL_061_202

FESTIVAL JAZZ & CO

Chaque année, depuis 2019, sous l'impulsion initiale de la vice-présidente à la culture, appuyée par le collectif Onze heures Onze, la Communauté de communes organise un événement musical sur le thème du jazz.

Après l'interruption due au Covid, le Festival « Ça Jazze aux portes briardes » renommé « Festival Jazz & Co », toujours gratuit et convivial, cherche chaque printemps à rassembler un public diversifié, reflétant la richesse et la pluralité de notre communauté : familles, jeunes, aînés, amateurs de jazz ainsi que néophytes curieux de découvrir cette musique.

Principales réalisations 2024

- Engagement des 5 communes (contre 4 en 2023) ;
- Renforcement des actions culturelles (8 en 2024 contre 4 en 2023) et diversification des partenariats : projection ciné pour les centres de loisirs, concerts dans les structures petite enfance, master class pour les collèges, collaboration avec la microfolle...
- Création d'un **big band intercommunal** avec les conservatoires locaux ;
- Intégration du festival à la **Route du Jazz du Département de Seine-et-Marne**.

Perspectives 2025

- Accroître la notoriété du festival par une communication renforcée ;
- Faire venir une **tête d'affiche** pour dynamiser la programmation ;
- Proposer des **formats originaux** : bal roller, ciné-concert, etc.
- Renforcer les actions culturelles et éducatives à l'échelle intercommunale.

Chiffres clés

640

Participants
en 2023

1876

Participants
en 2024
(+190%)

SUIVEZ-NOUS !

www.lesportesbriardes.fr



in

#lesportesbriardes